



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6682

du 31/05/2018

Echanges entre écoles (enseignement primaire et secondaire) -
Appel à projets 2018 du Fonds Prince Philippe

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : primaire, secondaire,

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire et/ou secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Aux pouvoirs organisateurs

Pour information :

- Aux inspecteurs de l'enseignement

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

Oui

Date limite: 27 septembre 2018

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Echanges – Prince Philippe

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration : Secrétariat général

Personnes de contact

Service ou Association : Ministère de la FWB - Direction des Relations internationales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Lassoie Annie	02/413 21 98	annie.lassoie@cfwb.be
Denis Dominique	02/413 29 53	dominique.denis@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer de l'appel à projets 2018 du Fonds Prince Philippe. Cette initiative encourage chaque année les écoles de l'enseignement primaire et secondaire à organiser des échanges avec des écoles des autres Communautés.

Ces projets d'échange reçoivent un soutien financier qui peut se monter à 2.500 euros, octroyé par le Fonds et les trois Communautés. Le Fonds Prince Philippe donne ainsi l'occasion aux élèves, aux enseignants et aux directeurs d'approfondir leurs connaissances linguistiques, d'élargir leur culture, de découvrir d'autres univers, dans le respect de la spécificité de chacun. Toutes les écoles de l'enseignement primaire et secondaire général, technique, professionnel et spécialisé peuvent participer. Les projets pourront concerner les élèves, les professeurs ou les directeurs.

J'attire votre attention sur la date limite fixée au 27 septembre 2018 pour renvoyer votre formulaire de candidature uniquement sous format électronique téléchargeable sur le site suivant : [Prince Philippe \(Fonds Prince Philippe\) - Echanges écoles primaires et secondaires.](#)

En 2018, les écoles peuvent faire le choix (sans obligation) de travailler sur l'un des thèmes suivants :

- 1) *Stimuler l'esprit d'entreprendre*
- 2) *Une planète vivable pour tous*

Pour davantage d'informations, je vous invite à prendre connaissance du document de présentation de l'appel 2018 annexé à la circulaire.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à la présente.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor



Fonds Prince Philippe

géré par la Fondation Roi Baudouin

Fonds Prince Philippe

Echanges entre écoles (enseignement primaire et secondaire) Appel 2018

Faire connaissance avec ses « voisins »

Focus 1 : Stimuler l'esprit d'entreprendre (facultatif)

Focus 2 : Une planète vivable pour tous (facultatif)

Objectif

Pour se comprendre, il faut se connaître. Cette idée a incité le Fonds Prince Philippe et les Ministères de l'enseignement des trois Communautés de Belgique à organiser un projet d'échanges. Cette initiative encourage les écoles de l'enseignement primaire et secondaire à organiser des échanges avec des écoles des autres Communautés.

Ces projets d'échange reçoivent un soutien financier. Le Fonds Prince Philippe donne ainsi l'occasion aux élèves, aux enseignants et aux directeurs d'approfondir leurs connaissances linguistiques, d'élargir leur culture, de découvrir d'autres univers, dans le respect de la spécificité de chacun. En menant un projet ensemble, ils apprennent à connaître et à comprendre leurs « voisins ».

Public-cible, conditions et options

Toutes les écoles de l'enseignement primaire et secondaire général, technique, professionnel et spécialisé peuvent participer.

Un projet sera toujours porté par au moins deux écoles : une école francophone et une école néerlandophone, une école francophone et une école germanophone, ou une école néerlandophone et une école germanophone. Les projets pourront concerner les **élèves**, les **professeurs** ou les **directeurs**.

1. Les échanges entre élèves :

Le Fonds Prince Philippe décerne une bourse destinée à des échanges entre des classes des Communautés belges. Tous les élèves de la classe doivent être concernés par l'échange. Les élèves doivent réaliser quelque chose ensemble. Les écoles choisissent un thème commun et échangent du matériel, des expériences, des idées, etc, sur le sujet. Les élèves se rencontrent pendant au moins une journée complète dans chaque Communauté concernée. Pendant cette rencontre, les élèves travaillent à un produit final commun. Au niveau du contenu, on travaille autant que possible sur les socles de compétences de base et terminales.



géré par la Fondation Roi Baudouin

Fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 - 1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 KBS-FRB.BE BONNESCAUSES.BE INFO@KBS-FRB.BE



Focus 1 'Stimuler l'esprit d'entreprendre'

Entreprendre, c'est se mettre en mouvement, être capable de concrétiser une idée, se mettre en projet. Développer l'esprit d'entreprendre des jeunes les encourage à devenir acteurs de leurs projets et à viser leur réussite sociale et professionnelle. Pour beaucoup d'écoles, « apprendre à entreprendre » fait partie des objectifs d'apprentissage. Les enseignants apprennent à leurs élèves à organiser, à être créatif, à planifier et collaborer. Et ce sont justement ces compétences qui entrent en ligne de compte lors de l'organisation d'échanges. En participant à un échange avec une école de l'autre Communauté, les élèves ont donc l'opportunité de tester ces compétences. Les élèves peuvent par exemple créer ensemble une mini-entreprise, développer un concept pour solutionner un problème ou besoin, organiser des ateliers thématiques, réaliser un reportage, organiser un événement, créer leur propre jeu, organiser un concours inter-écoles, etc.

Travailler sur ce thème n'est pas obligatoire, mais les écoles s'inscrivant dans cette démarche pourront recevoir un soutien maximal de 2.500 euros (au lieu de max. 2.000 euros), compte tenu de l'effort effectué et de la charge de travail supplémentaire pour les écoles.

Plus d'infos et inspiration : www.step2you.be
www.lje.be
www.yet.brussels

Focus 2 : Une planète vivable pour tous

La planète se réchauffe, la biodiversité diminue, le plastique menace d'étouffer les océans. La situation est grave. Mais nous ne pouvons pas paralyser les enfants et les jeunes avec des messages négatifs. Les écoles peuvent sensibiliser leurs élèves à ce qui peut être différent et leur donner les outils pour apprendre à faire des choix durables pour la planète, maintenant ou plus tard. Les écoles des différentes communautés du pays peuvent apprendre les unes des autres, s'encourager et s'inspirer mutuellement.

Les écoles peuvent soumettre des projets collaboratifs qui apprennent aux élèves à prendre soin de la planète. Il peut s'agir de projets autour du climat (l'économie d'énergie et la production d'énergie avec des vélos par exemple), d'une vie durable (un potager scolaire, limiter les déchets, aménager une cour de récréation en matériaux recyclés), ou de l'environnement (actions de nettoyage, mesure de la qualité de l'air).

Travailler sur ce thème n'est pas obligatoire, mais les écoles s'inscrivant dans cette démarche pourront recevoir un soutien maximal de 2.500 euros (au lieu de max. 2.000 euros), compte tenu de l'effort effectué et de la charge de travail supplémentaire pour les écoles.

Plus d'infos et inspiration : www.reseau-idee.be
www.crie.be
<http://cedd.be/>





2. Les échanges entre directeurs et enseignants :

Une école peut aussi mettre sur pied un projet qui ne concerne que des directeurs et des enseignants et qui leur permet de découvrir les réalités de travail d'une école de l'autre Communauté. Ce projet leur permet d'observer et de s'inspirer de pratiques innovantes et/ou de donner des heures de cours dans une école de l'autre Communauté. Les directions ou enseignants des deux écoles passeront un peu de temps dans l'école partenaire ; la réciprocité de l'échange est obligatoire.

Critères de sélection

Lors de la sélection, le jury tient compte des éléments suivants :

- Le nombre de journées de rencontre effectives, de nuits éventuellement passées dans l'autre Communauté, le nombre d'élèves concernés;
- La qualité du projet;
- L'originalité du projet de collaboration qui aboutit à un résultat ou un produit commun;
- La qualité de la préparation, de la planification, du suivi et de l'évaluation.

Le soutien

Le soutien financier va de 500 à 2500 €.

En fonction du type de projet, les bourses forfaitaires attribuées seront de :

1. 500 euros, lorsque le projet ne concerne qu'un échange entre deux directeurs (un FR, un NL – ou un FR, un DE), ou deux professeurs (un FR, un NL – ou un FR, un DE), sans échanges entre élèves ;
2. entre 500 € et 2000 euros pour un projet d'échange entre élèves ; le montant de 2000 euros est réservé aux projets remarquables au regard des critères de sélection ;
3. maximum 2500 euros pour des projets d'échanges entre élèves sur le thème de l'esprit d'entreprendre ou 'une planète vivable pour tous'.

Le jury déterminera le montant exact de la bourse en fonction de la nature et de l'importance du projet et des coûts qui y sont liés : nombre de jours de rencontre et de nuits éventuellement passées dans l'autre Communauté, nombre d'élèves concernés, distance entre les écoles...

Une seule des écoles impliquées introduit la demande : le dossier de candidature on-line est complété par les deux écoles, mais seule l'une des deux le dépose. Le document peut être rédigé en néerlandais, en français ou en allemand. Dans tous les cas, le montant est versé sur le compte de l'école qui introduit le projet, mais il est destiné aux deux établissements scolaires. Les deux





écoles se répartissent ensuite le montant de la bourse. Le paiement de la bourse intervient environ quatre semaines après la signature de la convention.

Timing

Le Fonds organise une sélection par an.

Date du lancement de l'appel : 07/05/2018

Date limite d'introduction des dossiers de candidature : 27/09/2018

Communication de la sélection : 15/12/2018

La mise en œuvre des projets ne peut commencer qu'après décision du jury. Les projets pourront se développer entre le 15/12/2018 et le 30/06/2020.

Astuce: eTwinning Belgica

Depuis 2014, le dispositif « eTwinning Belgica » soutient les échanges entre classes d'un même pays. Pour trouver un partenaire, gérer votre échange sur une plateforme gratuite et sécurisée ou mener un échange virtuel, vous pouvez vous inscrire sur www.etwinning.net et bénéficier de l'aide des trois Bureaux d'Assistance eTwinning de Belgique : www.etwinning.be.